

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

AMENDEMENT

N ° CE53

présenté par

M. Thierry, M. Fournier, Mme Laernoès, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Pochon et
Mme Regol

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.